

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

# BOURSE DÉPARTEMENTALE DU SECONDAIRE

Année scolaire 2023/2024

Collégiens > 60 €

Lycéens > 100 €

pour les collégiens et les lycéens  
sous conditions de revenus et si  
votre enfant ne perçoit pas la  
bourse des collèges ou des lycées

Dossiers à remplir en ligne  
à partir du 4 septembre 2023

Renseignements au **03 84 95 78 10**

En ligne sur

**[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)**

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de la  
Coopération Territoriale  
Service Logement - Education - Jeunesse

L'avenir se construit en Haute-Saône



[www.haute-saone.fr](http://www.haute-saone.fr)